

face d'un adversaire qui n'avait rien trouvé de mieux, pour répondre aux justes représentations des ambassadeurs du Consulat, que de lancer contre la ville de nouveaux défis (19) et de doubler les garnisons de ses places d'Anthon,

---

(19) *Registres consulaires*, séances des 8 janvier 1427 et 30 juin 1428. Voici la lettre du prince mentionnée par le procès-verbal du 8 janvier : « A très-révérénd père en Dieu et très-honorables personnes les archevêque, doyen et chapitre, bourgeois et habitants de la ville de Lyon — Jà longtemps est que je vous ai escript comme le bailli de Lyon, ensemble Pierre Chenevier et Jehan Coppier... me prirent quatre chevaux de la valeur de mille et cinq cents écus d'or. Et furent retraits iceulx chevaux en lad. ville de Lyon... Desquels, nonobstant que je vous en ai requis souffisamment, ainsi que de raison était, n'ai pu avoir restitution... Et... nouvellement j'ai requis vos ambassadeurs auprès de Mgr de Savoie (lesquels étaient par deça pour le fait de la paix) qu'ils nous vouldissent faire à faire restitution de mes chevaux ensemble de mes intérêts. Dont n'a point été fait. Pour lesquelles causes m'a esté licite guerrier sur les habitants du Lyonnais. Et, pour ce que j'ai cette chose très bien à cœur et que mon intention est d'être satisfait, vous requiers et somme une fois pour toutes — vu que les bourgeois et habitants de Lyon sont estés à la prise de mesdits chevaux — et aussi que vous avez tousjours tenu et favorisé ledit bailli (lequel est mon ennemy en ceste partie), nonobstant mes lettres contenant que ceulx qui favoriseraient ledit bailli je les réputerions mes ennemis — vous me vuillez faire rendre mesdits chevaux ou mille et cinq cents couronnes d'or... et en oultre pour mes intérêts et domaiges... la somme de dix mille couronnes d'or. En faulte de ce, me sera nécessaire de moy desdommaiger sur vous, vos bourgeois et subgets le mieulx que je pourrais. Et aimerais mieulx que ceulx qui l'ont fait païassent cette somme et que les aultres bons bourgeois et habitants qui n'en peuvent mais en fussions quittes. Et, à telles fins que vous cognaissiez que je ne voudrais rien demander à vous et à vos subgets sinon par raison, je vous offre, si vous me voulez baillier et délivrer ledit bailli de Lyon, ensemble Pierre Chenevier et Jehan Coppier, lesquels sont continuellement en vostre puissance et aussi les biens et héritaiges qu'ils ont en la